

Infolettre

Comité régional des services pharmaceutiques



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec



Communiqué no 1
COVID – 19
25 mars 2020

Le comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) de la région de la Capitale-Nationale vous achemine ce premier communiqué afin de vous transmettre des informations utiles aux trajectoires de soins et services pharmaceutiques. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler de nous transmettre par courriel toute question ou préoccupation que vous jugez nécessaire à comite.reg.servpharm@sss.gouv.qc.ca.

COMITÉ RÉGIONAL D'ANTICOAGULOTHÉRAPIE

Devant l'ampleur de la médiatisation et des précautions demandées aux patients en lien avec le COVID-19, certains patients refusent de se présenter à leurs prélèvements. Dans ce contexte, nous croyons qu'il devient d'autant plus important de s'assurer que tous les patients qui sont encore sous warfarine ont besoin de cette thérapie. Voici donc nos suggestions:

- Les recommandations en lien avec la fonction rénale ayant été modifiées au cours des derniers mois, il est possible que certains patients puissent maintenant bénéficier d'un anticoagulant oral direct (AOD). Les pharmaciens en GMF ont été avisés que leur contribution à la révision de ces dossiers est cruciale. Il leur a été proposé de faire une revue de leurs patients sous warfarine lorsque leur dossier médical électronique (DME) le permet OU en utilisant la banque Posologic que les infirmières consultent lorsqu'elles assurent l'ajustement. Par ailleurs, l'anticoagulation des patients ayant eu une chirurgie cardiaque à l'IUCPQ-UL vient d'être révisée et certains patients pourraient maintenant bénéficier d'un AOD. Le cas échéant, vous serez avisés par un pharmacien de cet établissement;
- S'assurer que les durées de traitement imprécises soient clarifiées.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez le formulaire de transfert de la warfarine vers un AOD. Prendre note que lors du passage vers l'AOD, un suivi quotidien du RNI est suggéré dans les différentes monographies. Cependant en raison de la situation actuelle, des ententes différentes pourraient être prises avec le prescripteur. <https://www.ciuss-capitalemationale.gouv.qc.ca/professionnels-sante/pharmaciens/crsp/aco/outils-cliniques/exemple-ordonnances>

Actuellement, il n'y a aucune directive qui interdit aux patients de se présenter à leurs prélèvements essentiels. Les mesures de protection sont appliquées pour tous les patients ayant des symptômes d'infections des voies respiratoires (IVRS) dans ces lieux. Par contre, pour les patients qui doivent continuer à recevoir la warfarine (ex. : remplacement valvulaire mécanique, insuffisance rénale sévère, chirurgie de l'obésité, etc.), voici d'autres suggestions pour en faciliter le suivi.

- Transférer les patients qui présentent un suivi instable ou erratique sous héparine de faible poids moléculaire (HFPM) en auto-injection avec des seringues préremplies;
- Tenter d'espacer au maximum le délai entre les prises de sang.

PHARMACIEN EN GMF

N'hésitez pas à communiquer par télécopie ou par téléphone avec le pharmacien du groupe de médecine familiale (GMF) pour toute question pour laquelle il peut vous être utile, qu'elle soit en lien avec l'anticoagulothérapie ou non. La collaboration interprofessionnelle est d'autant plus cruciale dans cette période de crise. De plus, vous constaterez que plusieurs de vos télécopies envoyées aux médecins seront pris en charge par le pharmacien GMF pendant la crise. Cette action a été mise en place dans plusieurs GMF afin de venir en aide à nos collègues médecins qui tout comme vous sont surchargés.

COMITÉ RÉGIONAL ATIVAD

Afin d'éviter de surcharger les établissements et d'exposer les patients à la Covid-19, certains établissements pourront prendre la décision de libérer rapidement des patients les soirs et la fin de semaine. Le cas échéant, la trajectoire régionale entérinée sera appliquée, soit :

- Appel à la pharmacie dispensatrice pour l'aviser d'un nouvel ATIVAD;
- Service par l'établissement des doses nécessaires jusqu'à midi le prochain jour ouvrable (rayon de 25 km) et jusqu'à 20 heures en dehors de ce rayon.

Devant cette situation exceptionnelle et puisque les pharmacies préparatrices maintiendront de leur côté leurs heures habituelles de préparation, **il importe que les pharmaciens dispensateurs prennent tous les moyens nécessaires afin de permettre la continuité du service des antibiotiques.**

Par ailleurs, en raison de la pénurie actuelle d'alcool, de masques et d'équipements de protection individuelle (EPI), la plupart des pharmacies préparatrices estiment qu'elles pourront poursuivre leurs préparations pendant encore 2 mois environ. Les coprésidentes du comité régional ATIVAD restent en contact étroit avec l'ensemble des pharmacies préparatrices et vous tiendront informés de la situation dans un communiqué ultérieur.